

*Reçu de H KA -
24039
20 nov -*

24039

O.K/AND
REPUBLIQUE DU SENEGAL

N° 04782
/MFEF/BCT

Ministère de la Femme, de
L'Enfant et de la Famille

Dakar le, 20 OCT. 1994

Bureau de Coordination
Technique des projets et
Programmes

//_e /))ministre

Objet : Observations sur les termes
de référence pour la formulation
des portefeuilles de micro-réalisations
suite à la dévaluation.

L'examen des Termes de référence pour la
formulation des Portefeuilles de micro-réalisations,
suite à l'atelier de concertation PNUD/ONG sur la
dévaluation, appelle de la part de mon ministère les
observations ci-après :

Les objectifs poursuivis et les axes
d'intervention retenus s'inscrivent parfaitement dans les
orientations stratégiques définies par le Gouvernement
suite à la dévaluation.

Par ailleurs, ils offrent l'occasion aux ONG de
participer plus concrètement dans la gestion des
programmes initiés en faveur des populations.

//-)

Monsieur Papa Ousmane SAKHO
Ministre de l'Economie, des Finances
et du Plan.

D A K A R

Toutefois, il nous paraît utile de mettre en exergue les questions prioritaires ci-après :

1. Qui sont réellement les bénéficiaires ?

Au regard des secteurs d'intervention ciblés, il y a un risque de voir une marginalisation des femmes et des jeunes qui constituent les segments de population les plus touchés par les effets de la dévaluation.

En effet, tout laisse croire que les efforts seront davantage orientés vers les micro-entreprises (menuiserie, mécanique, bâtiment, menuiserie métallique, électricité surtout), du secteur non structuré urbain, monopolisé par des artisans professionnellement ~~relieux~~ organisés et dotés de moyens de production et de conditions de solvabilité bancaire relativement plus importants.

La spécificité de la situation économique des futurs bénéficiaires devrait à notre avis, être prise en compte dans la définition des mesures à proposer.

De ce point de vue, le statut juridique des bénéficiaires devrait mériter une grande attention. S'agira-t-il de renforcer des initiatives privées, individuelles ou communautaires (terrain de prédilection des ONG) ?

2. Sur les axes d'intervention, notamment le financement/crédit ?

Est-ce qu'il y a similitude entre les mesures envisagées et les mécanismes prévus par le Programme-Cadre I.A de Développement Humain du PNUD ou le Crédit Régional du FENU à travers l'ACEP et l'AGETIP qui

réservent également une large place à la participation des ONG ?

En tout état de cause, il nous paraît utile d'asseoir dans ce cadre, une bonne cohérence dans les choix à opérer et éviter ainsi les duplications.

3. **Sur les mécanismes de gestion, de fonctionnement, de suivi et d'évaluation :** selon les termes de référence, la définition et le choix du type de mécanisme de gestion dépendra de la nature de chaque micro-réalisation.

Cette direction de recherche nous paraît peu pertinente car n'offre aucun cadre de cohérence dans les orientations de contrôle des stratégies à mettre en oeuvre les ONG dans leurs rapports avec les populations ciblées.

4. Tout en encourageant l'implication des ONG, l'Etat par le biais du ministère chargé de leur tutelle, a la responsabilité d'assurer les conditions d'un meilleur impact des fonds publics mis en place par ses partenaires extérieurs.

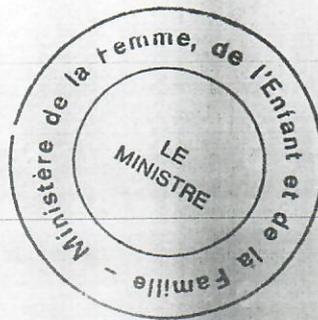
Or, rien ne laisse croire à une telle possibilité au regard des centres d'intérêt indiqués dans les termes de référence.

4. **Sur l'organisation de l'exercice de formulation**

Il ne nous paraît pas indiqué de confier l'élaboration des documents de l'exercice de formulation au CONGAD si on veut assurer le maximum de crédit dans le choix objectif de l'expertise éprouvée des ONG par rapport aux axes d'intervention ciblés. Tout en

favorisant l'implication des ONG dans la réalisation des programmes envisagés, il convient d'insister sur l'expertise de ces dernières en qualité d'agents d'exécution.

Dès lors, cette mission d'élaboration des documents devrait être confiée au Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan qui pourrait en rapport avec le PNUD et le CONGAD faire appel sur la base de la sous-traitance à des consultants privés.



Ndiro NDIAYE

Dakar, le 07 OCT 1994

6341
Anna / m' en famille
8/10 à
D

Le Ministre

Monsieur le Représentant
Résident du PNUD

DAKAR

L'examen des recommandations issues du rapport de l'atelier de concertation PNUD/ONG sur les effets sociaux de la dévaluation suscite pour ma part les observations suivantes :

I-VOLET FINANCEMENT/CREDIT

A ce niveau il conviendra d'impliquer le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille dans l'encadrement des structures décentralisées prévues pour la gestion du Fonds d'Appui car une phase de sensibilisation et d'animation serait dans tous les cas une condition préalable. Et il peut être permis de douter qu'une exclusivité faite aux ONG dans ce domaine puisse garantir l'efficacité. Il convient aussi de noter en ce qui concerne la répartition géographique des activités, que le Programme cadre prévoit déjà un volet crédit pour Diourbel et Tambacounda.

II- VOLET PROMOTION DE LA PRODUCTION LOCALE

- Il nécessite la conception d'un plan de formation qui doit accompagner la mise en place du Fonds social. A cet égard le problème de l'appui institutionnel risque de se poser si les ONG doivent s'occuper, directement et exclusivement
- Il faut par conséquent définir le cadre de concertation élargi à d'autres partenaires potentiels.

En ce qui concerne les différents axes d'intervention ciblés, il est tout à fait possible de prendre en compte les banques de données au niveau des différents ministères qui ne sont pas à négliger. Dans tous les cas, il faudra tenir compte de la nécessité d'apporter un encadrement adéquat des cibles visées, car il s'agit avant tout de promotion du développement communautaire.

Pour le cas précis de l'appui à la mise en place de micro-entreprises de transformation, conservation, transport et commercialisation sur le marché local, il faudra systématiser les études de rentabilité notamment en ce qui concerne l'utilisation future d'unités de froid.

III- VOLET INFORMATION FORMATION RECHERCHE ET COMMUNICATION

Tout le travail d'animation et de sensibilisation de formation et de communication doit se faire avec les Ministères techniques. En effet, il faudrait éviter de favoriser la tendance que les ONG ont de s'adresser à la sous-traitance par défaut d'expertise suffisante.



Ndiro NDIAYE